

Établissements classés (Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 18 février 2019, n° 1/2017/0224/119, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé à ENECO S.A., pour compte de NEU s.à r.l.,

réhausse de la décharge existante à Scheidgen, Rosswinklerhaff *(établissement de la classe 1)*

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 01 avril 2019 inclusivement

Consdorf, le 20 février 2019
la bourgmestre, le secrétaire communal,

